



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE L'ILE D'ANTICOSTI AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble

Avis public est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 7 mars 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé « premier projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 mars entre 13h30 et 16h00 à la salle du conseil municipal de l'Île d'Anticosti. Lors de cette assemblée, le projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble vous sera présenté et expliqué. L'inspectrice municipale sera aussi disponible pour des questions et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le règlement vise notamment à se doter d'un cadre réglementaire en ce qui a trait à la démolition de bâtiment sur son territoire et par conséquent, à se conformer à la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, c.10; projet de loi 69) rendant obligatoire l'adoption d'un règlement sur la démolition d'immeuble pour chaque municipalité.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Port-Menier ce 20 mars 2023

Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière